

Centre Corse : un projet de production électrique inquiète

Porté par un privé, il conjugue la méthanisation des déchets ménagers et le photovoltaïque. Il pourrait voir le jour sur un terrain de plus de douze hectares, entre les communes de Favalellu et Santa Lucia di Mercurio. Sur place, la grogne monte

Comme c'est systématiquement le cas dans ce genre de dossier, la nouvelle vient répandue comme une trainée de poudre. Et, comme d'habitude, elle a été accompagnée d'une multitude de déclarations venant d'un peu près tous les camps.

Ce que l'on sait, c'est qu'un « projet de méthanisation des déchets ménagers avec production électrique à partir du biogaz » pourrait voir le jour en Corse. C'est à cheval sur les communes de Favalellu et Santa Lucia di Mercurio. Dans le dossier de présentation que nous nous sommes procuré, il est précisé que « l'impact visé de l'ancien champ d'exercice de l'armée » serait susceptible d'en être le cadre, sur une superficie de « 12 à 15 hectares ».

Dans le secteur, l'information a aussitôt déclenché une levée de boucliers et la prise de mesures immédiates. Des vendredis d'été, par exemple, la commune de Santa Lucia a voté à l'unanimité une délibération contre le projet. Les élus locaux se disent

« champ de photovoltaïques aucun élément ne nous a été transmis. De plus, nous voulons signaler qu'aucune entente officielle entre les porteurs de projets et le maire de notre village n'a eu lieu. »

« J'ai été mis au courant de ce qu'il se passait par un propriétaire terrien qui a été contacté par le porteur de projet, s'agissait Lucie Albertini, maire de Favalellu. Je me suis rendue sur site pour rencontrer ce monsieur. Certains éléments sont inquiétants dans ce dossier, qui ne dit finalement rien de très concret. Pour moi, ce n'est pas viable et ça ressemble à un site d'enfouissement déguisé. »

De surcroît il en sera nécessairement question, puisque la méthanisation consiste à entreposer pendant un temps des déchets ménagers pour en extraire le méthane. C'est le premier volet du projet qui ambitionne de produire de l'électricité « à partir de la partie fermentescible des déchets ménagers », mais également « à partir de pannes photovoltaïques ».

40 000 tonnes par an

Impensé, à double titre. Ils estiment d'abord qu'il s'agit « d'un centre d'enfouissement déguisé ». Ils déclarent également contre le procédé, opaque selon eux : « Une fois de plus, une fois encore, une fois de trop, s'insurge par voie de communiqué le conseil municipal de Santa Lucia, le maire de procéder des différents protagonistes et porteurs de projet manque de clarté et de transparence. [...] À ce jour, nous n'avons pas encore vu de la recherche de références construites concernant un déchet

Sur le principe, la méthanisation n'est un procédé ni nouveau, ni expérimental. Au contraire, « c'est quelque chose de très connu », affirme Catherine Luciani, directrice du Syndicat qui, sans s'avancer sur ce dossier qu'elle ne connaît pas, revient sur la technique : « Pour faire de la méthanisation, on peut partir des ordures ménagères que l'on a en stock, explique-t-elle, ou puiser sur les flux de biodéchets, d'huiles, de bores de stations d'épuration, etc. On récupère les



C'est sur un ancien champ d'exercice de l'armée, sur les communes de Favalellu et Santa Lucia di Mercurio, que le projet pourrait voir le jour.

(JOSÉ MARTINETTI)

émissions de biogaz pour les réinjecter dans le réseau ou les utiliser pour la recharge des véhicules, ou bien pour produire de l'électricité. Pour cela, il faut que la quantité produite soit suffisante, ce qui n'est pas exemple pas le cas sur les installations du syndicat, où nous brûlons les émissions en torchères pour qu'elles ne s'échappent pas dans l'atmosphère. »

Concernant le projet du Centre Corse, le dossier indique qu'une autorisation va être demandée à la préfecture concernant « la méthanisation de 40 000 tonnes par

an de déchets ménagers ». Il est également indiqué que le porteur du projet « a acquis une grande expérience dans l'exploitation du méthane issu des déchets » et qu'il exploite déjà un site d'une capacité de traitement de « 180 000 tonnes par an » sur le Continent.

Le projet prévoit également l'implantation « d'une presse industrielle sur un terrain accessible aux gros porteurs », pour y préparer les balles pesant « en moyenne entre 1,3 et 1,4 tonne ». Elles seront ensuite acheminées et entreposées dans des méthaniseurs

« strictement étanches » et reliés « à un système de purification afin de servir de carburant à des moteurs alternateurs produisant de l'électricité qui viendra alimenter le réseau EDF ».

« Dénoncer la convoitise »

Du côté des élus locaux, la fraude ne semble en être qu'à ses prémices. « Nous souhaitons rappeler que la vallée de Campitello a depuis des siècles une vocation agricole, dit encore le conseil mu-

nicipal de Santa Lucia. De jeunes agriculteurs y ont été installés récemment et la mise en valeur de notre terre a débuté. De ce fait, aucune destination différente ne sera possible et envisageable. Considérant, comme cela a été exprimé par la Collectivité de Corse que les projets doivent rester dans le domaine public, nous voulons dénoncer la convoitise et la fraude financière de la gestion des déchets en Corse. Face à l'ignorance de ce type de stratégie néfaste, nous réitérons notre souhait de développer une véritable politique de tri qui ne peut être que la seule réussite vertueuse pour notre pays. Par conséquent, nous nous opposons avec force et vigueur à ce projet de centre d'enfouissement déguisé sur notre territoire. »

« Le Bocca mérite un tout autre développement, appuie Cathy Cognigni, première vice-présidente de la communauté de communes Pasquale Prada, et je soutiens les maires contre ce projet, car il peut être dangereux pour l'environnement et l'agriculture de demain. »

Où en est le projet ? Où se si-

tuera la presse industrielle nécessaire à la fabrication des balles ? Étant donné le message actuel annoncé, l'unité aura-t-elle vocation à recevoir des déchets de toute la Corse ? Le porteur de projet - qui devra quand même passer par les étapes réglementaires d'étude du dossier, d'enquête publique, etc. - n'a, pour l'instant, pas souhaité s'exprimer.

MORGANE QUILICHINI

Installation de stockage de déchets non dangereux